



FREUNDE DER VERFASSUNG  
AMIS DE LA CONSTITUTION  
AMICI DELLA COSTITUZIONE  
AMITGS DALLA CONSTITUZIUN

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

## Communiqué de presse

### Certificat sanitaire, choix vaccinal, surveillance de masse

## **Le référendum II contre la Loi Covid est sur le point d'aboutir en force...**

**Soucieux de vérité et de transparence – les Amis de la Constitution, appuyés par le Réseau Choix Vaccinal Suisse Romande, le Collectif d'Action des Cantons Fondateurs et de nombreuses autres entités – ne veulent pas chanter victoire trop tôt alors même que de nombreux contrôles de validité sont encore en cours. Comme le confirme Werner Boxler, co-président national des Amis de la Constitution - association neutre et apolitique - , fer de lance de la résistance citoyenne romande contre les dérives liberticides du Conseil fédéral, il apparaît cependant aujourd'hui déjà certain que le référendum II contre la Loi Covid pourra être déposé à Berne pour la date-butoir du 8 juillet prochain, avec toutes les signatures nécessaires.**

L'expérience démontre toutefois qu'une récolte de signatures – surtout si elle est opérée dans un laps de temps très court, comme cela a été le cas – court le risque de devoir compter avec quelques signatures fantaisistes ou non valables. En clair, il est hautement conseillé d'avoir une marge de sécurité soit quelques milliers de signatures en plus, en l'occurrence idéalement 60'000...

- **Récolte de signatures jusqu'au dernier moment !**

C'est pourquoi les militants des Amis de la Constitution, privilégiant leur sens civique à une légitime fatigue, ont décidé de poursuivre la récolte de signatures jusqu'au dernier moment tant au travers de prises de position publiques que de diverses actions de rues. Les Amis de la Constitution et leurs alliés entendent également faire appel à l'esprit démocratique de toutes les citoyennes et citoyens, indépendamment de leurs convictions personnelles : en signant le référendum, ils permettront à chacune et chacun de s'exprimer démocratiquement dans les urnes en date du 28 novembre prochain.

Ce référendum II – se basant sur les 40 % d'opposants enregistrés lors du vote du 13 juin dernier – est dirigé contre les modifications apportées à la Loi Covid lors de la session de printemps. Il met notamment le doigt sur l'extension encore accrue des pouvoirs accordés au Conseil fédéral et dénonce les méfaits ségrégationnistes du certificat sanitaire, à même de provoquer un véritable Apartheid en Suisse. De fait, le certificat Covid a créé la base juridique de la discrimination à l'encontre des personnes non-vaccinées, opération déjà mise en œuvre. Or, faire dépendre la participation d'une personne aux activités de la société à un statut vaccinal est inconstitutionnel et, du coup, répréhensible à tous les égards. Et, scientifiquement, malgré le chantage des autorités sanitaires, il n'y a pas de niveau de menace justifiant de telles mesures, même pas du côté du variant « Delta » utilisé comme une arme de propagande et une Epée de Damoclès.



FREUNDE DER VERFASSUNG  
AMIS DE LA CONSTITUTION  
AMICI DELLA COSTITUZIONE  
AMITGS DALLA CONSTITUZIUN

- **Non à l'extension des pouvoirs du Conseil fédéral**

Les comités référendaires, au travers de ce nouveau référendum, s'opposent également de toutes leurs forces contre une nouvelle extension des pouvoirs du Conseil fédéral. Bien décidés à œuvrer pour une Suisse sans discrimination, ils feront tout pour concrétiser ce que le Collectif d'Action des Cantons Fondateurs a déjà obtenu à Uri, Schwytz et Unterwald le 13 juin dernier, à savoir qu'une nette majorité se manifeste pour soutenir les démocratiques préoccupations du mouvement des droits civiques et citoyens. Autre point fort de ce deuxième référendum : le respect du libre choix vaccinal, choix qui fait intégralement partie des valeurs de la Suisse.

(Comm.)

## **Contacts**

Werner Boxler, Co-Président et porte-parole, Amis de la Constitution, tél. 078 746 52 89